



**PRÉFET
DU CANTAL**

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° DP 015 114 26 00003

date de dépôt : 30 janvier 2026

demandeur : **GAEC Vernet** représenté par **Vernet Lucas**

pour : **création d'une porte sur le bâtiment agricole**

adresse terrain : **2 le Saillant à Marcenat (15 190)**

Commune de Marcenat

**ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de l'État**

Le maire de Marcenat,

Vu la déclaration préalable présentée le 30 janvier 2026 par GAEC Vernet, représenté par Vernet Lucas demeurant 3 le Saillant à Marcenat (15 190);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour création d'une porte sur le bâtiment agricole ;
- sur un terrain situé 2 le Saillant à Marcenat (15 190) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'avis favorable du Maire en date du 4 février 2026 ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande de déclaration préalable susvisé en date du 5 février 2026 (en application de l'article R 423-6 du code de l'urbanisme) ;

Vu l'avis favorable du Directeur Départemental des Territoires.

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Marcenat, le 17/02/2026

Le maire,



C. P.

Colette Ponchet-Passemar

Transmis au demandeur le

18 FEV. 2026

(à compléter par la mairie)